



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2015
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 30 novembre 2015, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur ce qui suit :

Conformément à la Charte, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont conféré au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité et la tâche de consulter les pays concernés qui connaissent des situations d'instabilité ou des menaces à leur sécurité nationale.

Le Conseil de sécurité tient donc périodiquement et chaque mois plusieurs séances sur des questions ayant trait à la République arabe syrienne et au Golan syrien occupé, telles que la situation au Moyen-Orient, la lutte contre le terrorisme, l'application des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1540 (2004), 1624 (2005), 1989 (2011), 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) du Conseil, les rapports du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2118 (2013), 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil et le sort des femmes et des enfants en temps de conflit armé.

D'après l'article 19 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Président, sous l'autorité du Conseil, représente celui-ci en tant qu'organe des Nations Unies.

Étant donné que le programme mensuel du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2015, sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comportait plusieurs séances consacrées à des questions liées à la situation en République arabe syrienne, la Mission permanente de mon pays a demandé la tenue d'une réunion avec le Président du Conseil de sécurité en vue de consultations.

Je voudrais faire part des protestations de mon gouvernement dans les termes les plus vigoureux, étant donné que le Représentant permanent du Royaume-Uni, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2015, n'a pas donné suite à la demande en vue d'une réunion que lui avait adressée le Représentant permanent de la République arabe syrienne dans des messages électroniques datés des 9 et 12 novembre 2015 dans une note officielle datée du 12 novembre 2015.



Il est vraiment regrettable que le Représentant permanent d'un pays qui dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité depuis 70 ans traite par le mépris le règlement intérieur en cours à l'Organisation ainsi que les règles et coutumes de la diplomatie, et exploite la présidence du Conseil pour faire avancer les intérêt politiques de son propre pays, tout en faisant la sourde oreille à toute critique et en persistant à adopter, face à la crise syrienne qui dure depuis des années, des politiques irrationnelles et malencontreuses qui n'ont fait qu'aggraver les troubles et favoriser la propagation du terrorisme au Moyen-Orient et dans le monde.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**
